

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/2400

5 novembre 1951

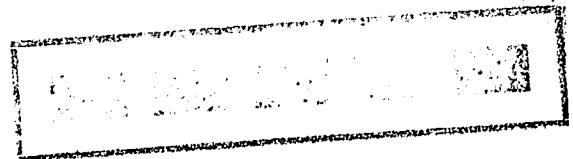
FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Distribution double

EXPOSE SUCCINCT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES
QUESTIONS dont EST SAISI LE CONSEIL DE SECURITE ET SUR LE POINT
OU EN EST LEUR EXAMEN

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de faire connaître qu'à la date du 5 novembre 1951 aucun changement n'est intervenu en ce qui concerne les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et le point où en est leur examen, depuis l'exposé succinct S/2399 publié le 29 octobre 1951.



P 51-4307C